

L'essentiel

Dans le Finistère, 59 % des ménages sont imposés en 2006, soit 3,7 points de moins qu'au niveau national. Comme en Bretagne, la moitié de la population finistérienne vit dans un ménage déclarant un *revenu* (médian) par *unité de consommation* supérieur à 16 700 €, 16 900 € en France métropolitaine. La disparité des revenus est moins marquée qu'ailleurs : le *rapport interdécile* est seulement de 3,9, contre 5,4 en France métropolitaine. Le rapport interdécile des revenus fiscaux par unité de consommation est le rapport entre les 10 % des ménages au revenu le plus élevé et les 10 % des ménages au revenu le plus faible.

Pertinence au regard du développement durable

Les inégalités de revenu sont des indicateurs de fragilité de la cohésion sociale et territoriale. L'analyse des niveaux de revenu repose sur différents critères (âge du référent fiscal, taille du ménage et statut d'occupation) et aussi de leur dispersion grâce au rapport interdécile. Cette analyse permet ainsi l'identification des territoires où les inégalités sont les plus fortes. Leur évolution est observée sur la période 2002-2006.

Tour d'horizon

En 2006, plus de 90 000 Finistériens vivent sous le seuil de pauvreté. **voir fiche Pauvreté et exclusion sous les aspects monétaires*

Les femmes ont des salaires moins élevés et des carrières moins longues. **voir fiche Emploi*

Les accédants et les locataires consacrent un quart de leurs revenus au logement. **voir fiche Accès au logement des populations locales*

Des disparités plus fortes dans les villes

Le revenu médian par unité de consommation des Finistériens a augmenté en moyenne de 2,9 % par an, entre 2002 et 2006. Cette progression est proche de celle de France métropolitaine et légèrement en deçà de l'ensemble de la Bretagne. À l'image de la progression du nombre de ménages, les revenus des pôles urbains (villes-centres et banlieues) augmentent moins qu'ailleurs.

Le revenu des ménages de plus de 60 ans progresse le plus (+ 4,2 % chez les 60-74 ans, + 3,5 % pour les plus de 75 ans). L'arrivée à la retraite de personnes ayant bénéficié d'un régime plus favorable ou de couples de retraités percevant plus souvent qu'auparavant deux retraites, ainsi que la disparition progressive de retraités aux faibles revenus expliquent cette progression. A contrario, les revenus des ménages de plus de 2 personnes, en général des couples avec enfant(s), augmentent moins vite.

En 2006, la moitié des ménages finistériens et bretons déclare un revenu inférieur à 16 700 € contre 16 900 € en France métropolitaine. La part des pensions et retraites dans le revenu fiscal des ménages finistériens atteint 28 %, contre 27 % en Bretagne et 24 % en France métropolitaine. Les ménages dont le référent fiscal a entre 50 et 59 ans ont les revenus les plus élevés : 19 900 €. Deux phénomènes l'expliquent : des revenus de fin de carrière professionnelle et le départ des enfants. Les ménages de 5 personnes ou plus

Revenu fiscal par unité de consommation

	2006				Période 2002-2006	
	1 ^{er} décile (en €)	Médiane (en €)	9 ^e décile (en €)	Rapport interdécile	Évolution annuelle du revenu médian (en %)	Évolution du rapport interdécile (en point)
Côtes-d'Armor	7 360	16 144	30 357	4,12	3,1	-0,06
Finistère	7 860	16 664	30 614	3,89	2,9	-0,03
Ille-et-Vilaine	7 896	17 238	32 379	4,10	3,1	-0,06
Morbihan	7 650	16 447	30 537	3,99	3,1	-0,02
Bretagne	7 718	16 683	31 095	4,03	3,0	-0,04
Métropole	6 346	16 910	34 367	5,42	2,9	-0,05

Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages

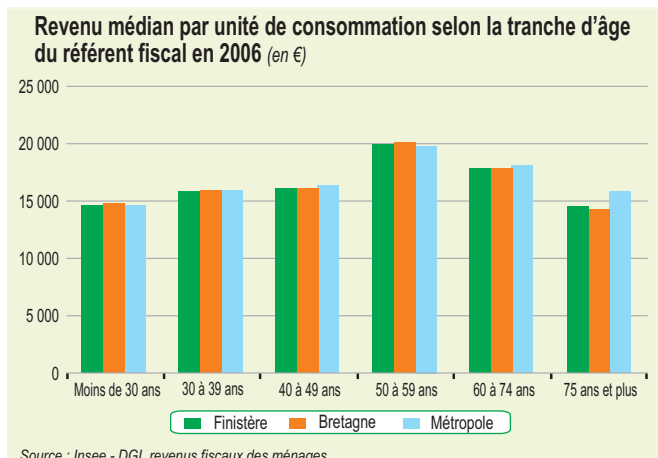
Lecture : dans le Finistère, 10 % des personnes appartiennent à un ménage déclarant un revenu par unité de consommation inférieur à 7 860 €, 50 % à 16 664 € et 90 % à 30 614 €. Le rapport entre le seuil des "hauts revenus" (30 614 €) et le seuil des "bas revenus" (7 860 €) vaut 3,9 dans le Finistère. Ce rapport a baissé de 0,03 point entre 2002 et 2006. Le revenu médian, qui sépare la population en deux parties, a augmenté en moyenne annuelle de 2,9 % entre 2002 et 2006.

Niveau de revenu fiscal

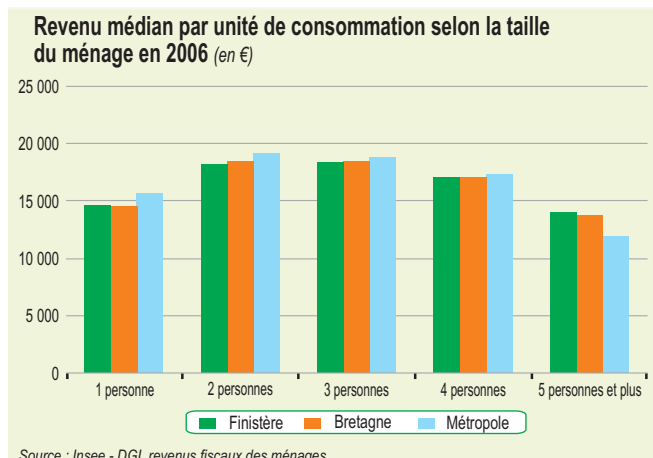
Revenu médian par unité de consommation selon le type d'espace

	Nombre de ménages fiscaux en 2006	Rapport interdécile	Revenu médian par unité de consommation 2006 (en €)	Évolution annuelle du revenu médian entre 2002 et 2006 (en %)
Finistère	372 195	3,9	16 664	2,9
Ville-centre	142 909	4,7	16 338	2,6
Banlieue	40 597	3,5	18 449	2,8
Couronne périurbaine	67 297	3,4	17 556	3,0
Communes multipolarisées	20 046	3,5	16 696	3,0
Espace rural	101 346	3,7	15 633	3,0

Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages

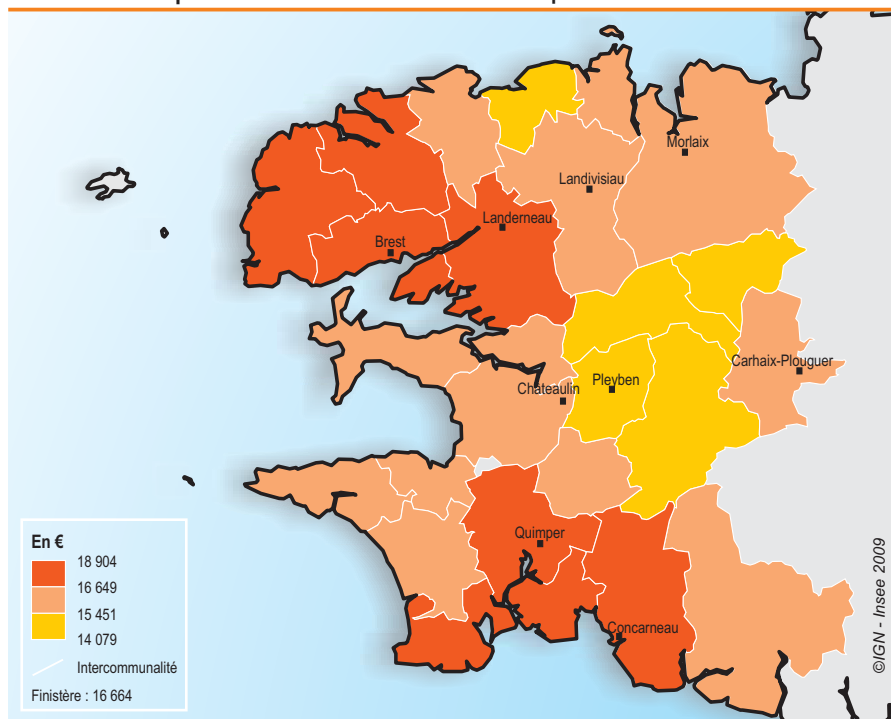


Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages



Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages

Revenu médian par unité de consommation en 2006 par intercommunalité



Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages

ont le revenu médian le plus faible (14 000 €).

Le niveau de revenu est généralement plus faible dans les villes-centres (16 300 €) et plus élevé en banlieue (18 400 €). Il décroît au fur et à mesure de l'éloignement des pôles urbains jusqu'à l'espace rural (15 600 €). Le Finistère est le département breton où le rapport entre les *hauts et bas revenus* est le plus faible, signe de cohésion sociale de la population. Il se place d'ailleurs en 3^e position des départements français pour cet indicateur, derrière la Vendée et la Mayenne. La dispersion des revenus est la plus forte dans les villes-centres où la capacité d'accueil des plus démunis se révèle plus importante (rapport interdécile de 4,7).

Plus d'inégalités dans les grandes intercommunalités

Les trois plus grandes intercommunalités en termes de population (Brest Métropole Océane, Quimper Communauté, Morlaix-Communauté) sont assez inégalitaires : plus de revenus modestes et plus de hauts revenus.

Les revenus sont plutôt élevés dans les intercommunalités jouxtant Brest Métropole Océane (Pays d'Iroise, Pays des Abers, Pays de Landerneau Daoulas). La moitié des

ménages de l'ensemble de ces intercommunalités ont un revenu supérieur à 17 600 € contre 16 700 € sur l'ensemble du Finistère.

Il en va de même des intercommunalités côtières situées au sud de Quimper. Les revenus les plus élevés du département se trouvent ainsi dans le Pays Fouesnantais. Les revenus sont également élevés dans le Pays Bigouden Sud avec une part de pensions et retraites relativement importante.

Les évolutions de revenu médian par unité de consommation entre 2002 et 2006 sont importantes dans les communautés de communes côtières situées entre Brest et Morlaix : + 3,6 % en moyenne annuelle dans le Pays Léonard, + 3,4 % pour les communautés de communes du Pays des Abers et du Pays d'Iroise, + 3,2 % pour la communauté de communes du Pays de Lesneven et de la côte des Légendes contre + 2,9 % dans le département.

De faibles niveaux de revenu, une taille modeste et de faibles densités de population caractérisent les communautés de communes du centre-Finistère : Monts d'Arrée, Yeun Ellez, Région de Pleyben, Haute Cornouaille, Poher.

Les communes du Cap Sizun et de la Presqu'île de Crozon se distinguent en termes de répartition de revenus. En effet, la part des pensions et retraites est plus importante que dans les autres communautés de communes (excepté les Monts d'Arrée), respectivement 44 % et 39 %.

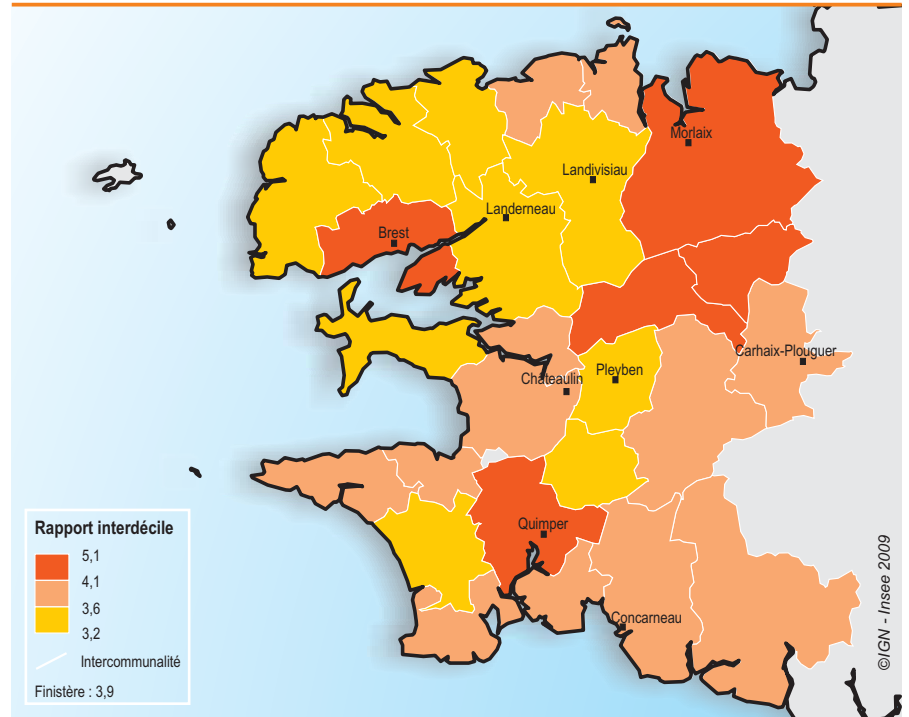
Forces

- un éventail de revenus plus resserré qu'ailleurs ;
- les revenus des plus âgés progressent plus vite.

Faiblesses

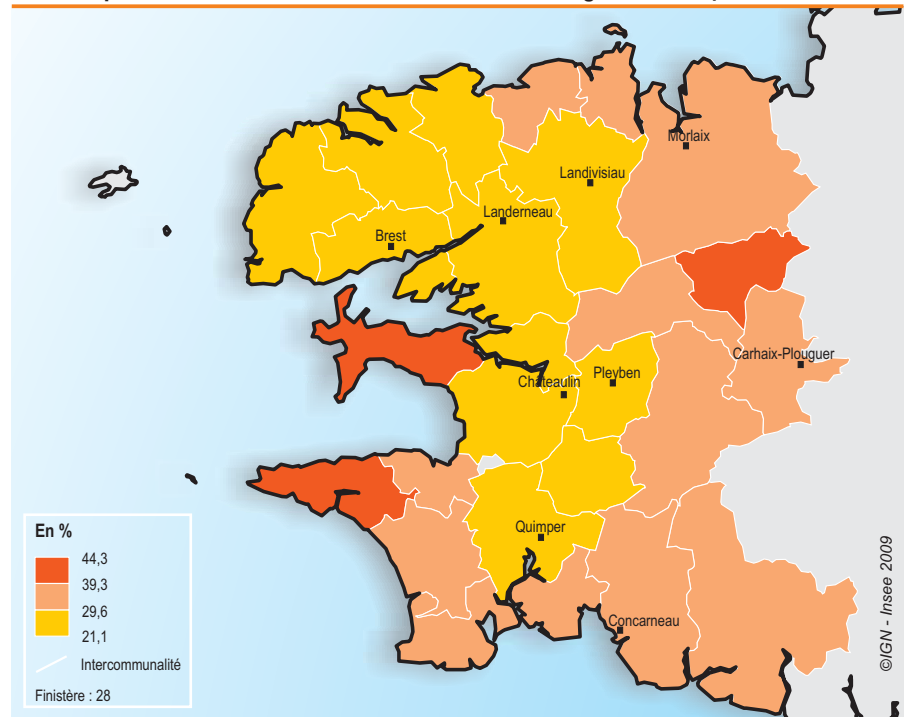
- le poids plus faible des revenus d'activité au profit des pensions et retraites ;
- des revenus plus faibles dans les terres.

Rapport interdécile du revenu par unité de consommation en 2006 par intercommunalité



Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages

Part des pensions et retraites dans le revenu des ménages en 2006 par intercommunalité



Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages

Revenu médian par unité de consommation selon le statut d'occupation du référent fiscal en 2006

	Locataire (en €)	Propriétaire (en €)	Taux de propriétaires (en %)
Finistère	12 637	17 990	71
Bretagne	12 948	18 122	68
Métropole	12 784	19 526	58

Source : Insee - DGI, revenus fiscaux des ménages

Définitions

Un **ménage** est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement. Les ménages fiscaux désignés ici sont constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus de l'étude :

- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année étudiée ;
- les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants vivant dans le ménage de leurs parents) ;
- les contribuables vivant en collectivité.

Le **revenu fiscal** correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la "déclaration des revenus", avant tout abattement. Le revenu fiscal est un revenu avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RMI et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustraie les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). Le revenu fiscal ne permet donc pas de tirer de conclusions en termes de niveau de vie des ménages.

Le revenu fiscal par **Unité de Consommation (UC)** présente l'avantage de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Par rapport au revenu d'une personne, il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le revenu exprimé par UC devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes. Le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Pour étudier le niveau du revenu, on utilise la **médiane** du revenu fiscal par UC, qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu par UC supérieur.

Pour mesurer la dispersion du revenu, on utilise le **rapport interdécile** du revenu fiscal par UC, qui établit le rapport entre les 'hauts revenus' et les 'bas revenus'.

Le seuil des '**bas revenus**' correspond à la limite du 1^{er} décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur.

Le seuil des '**hauts revenus**' correspond à la limite du 9^e décile : 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur à cette valeur.

Pour en savoir plus

- * L'évolution des revenus en Bretagne de 2001 à 2005 : le reflet de l'étalement urbain / Insee Bretagne ; Sylvain Dajoux, Nadine Le Roho. - Dans : *Le Flash d'Octant* ; n° 142 (2008, juil.). - Système en ligne.
- * La pauvreté moins marquée en Bretagne / Insee Bretagne ; Sandra Chirazi. - Dans : *Octant* ; n° 111 (2008, janv.). - Accessible en ligne.
- * Les revenus déclarés par les Bretons au titre de l'année 2003 / Insee Bretagne ; Carole Deschamps. - Dans : *Le Flash d'Octant* ; n° 116 (2006, mars). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Revenus fiscaux des ménages en 2001 : disparité des quartiers au sein des grandes villes bretonnes / Robert le Verre ; Insee Bretagne. - Dans : *Octant* ; n° 99 (2004, oct.). - P. 9-19. - Accessible en ligne.
- * Les revenus disponibles localisés en 2004 / Pôle revenus fiscaux, Département de l'action régionale. - Dans : *Insee résultats. Société* ; n° 80 (2008, avr.). - Système en ligne.
- * Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités / Laurent Auzet, Février Magali, Aude Lapinte. - Dans : *Insee première* ; n° 1162 (2007, oct.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Enquête revenus fiscaux 2004 / Division revenus et patrimoine des ménages. - Dans : *Insee résultats. Société* ; n° 69 (2007, juil.). - Système en ligne.
- * Dynamiques et développement durable des territoires : rapport 2008 / Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), Observatoire des territoires. - Paris : *La documentation Française*, 2009. - 228 p.
- * La cohésion sociale : actes du séminaire 2007 / [rapporteur général : Michel Dollé] ; Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale. - Paris : *Cerc*, 2008. - 1 vol. (104 p.). - (*Dossiers du Cerc* ; 3)
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.insee.fr
- * www.cerc.gouv.fr